CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; [illegible] pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en Anglais et en Français; et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion; la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On passe des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET BELOXI. REGLEMENT POUR LE DEPART DU BATEAU-A-VAPEUR DELTA,

Capitaine *Nartigue*,

Jour du départ de Mandeville,	Départ de Mandeville à la N. O.
Jeudi à 3 heures et 1-2 A. M.	Dimanche à 5 heures 1-2 A. M.
Vendredi à 7 heures 1-2 A. M.	Lundi à 5 heures
Samedi à 5 heures 1-2 P. M.	Mercredi à 3 heures A. M. de Beloxi.
Dimanche à 7 heures 1-2 A. M.	Les autres jours de Mandeville à 5 heures P. M.
Mardi, à 7 heures 1-2 pour Beloxi, à [illegible]	8 avril

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à [illegible] heures du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisses, par les chars de 8 heures; adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.
10 juin—☞

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis [illegible] chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.
10 juin—☞

WM. BAGLEY, président.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à [illegible] et demie du matin, et repartira de Madison [illegible] 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits [illegible] nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le [illegible] de 8 heures, le bateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements, s'adresser à WELLS & BAGLEY,
10 avril—☞ Rue du Camp no, 27.

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les [illegible] intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les mardis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

J. R. BYRNE.

AVIS.

A vendre ou à fréter, le Steam-Boat neuf le DELTA, capt. Shéridan, maintenant dans le fleuve, du port d'environ 100 tonneaux s'adresser au capitaine, ou à Mrs B. Mangny et J. Davis. Ils préviennent les constructeurs de Steam-Boat qu'ils désirent faire construire à Mandeville un Steam-Boat dont les [illegible] devront être de qualité supérieure. 23 oct.

POUR LE HAVRE.

Le brick PLEIADES, capitaine Robinson, (A No 1.) prendra un fret d'environ 200 balles de coton. S'adresser à

J. MAGER.

POUR TAMPICO.

La goelette fine voilière DORCHESTER, capitaine Salvi, partira pour le dit port dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

M S CUCULLU, LAPEYRE & Co

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe NORTH AMERICA, doublé et chevillé en cuivre, capt. Caleb Heath, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. ST. GEORGES,
28 oct rue St. Louis, No. 73

POUR APALACHICOLA,

Le brick DURANGO, capitaine S. Shannon, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

E. W. GREGORY,
28 oct 66, rue de Chartres

Pour la Havane ou pour Matanzas.

Le brick fin voilier PETRONILO, capitaine Ruiz, ayant une partie de son chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

GARCIA, BUYO & Co.

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le mestico espagnol SANTIAGO, capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J PRATS & FILS.

POUR LA MOBILE.

La goelette FANCY, capitaine W. Andrews, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 14, ou à

E W GREGORY,
23 oct 66, rue de Chartres.

Pour la Mobile & Apalachicola.

La belle goelette EMBLEM, capitaine Bartlett. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au bas du Bull Ring, ou à

E W GREGORY,
23 oct 66, rue de Chartres.

POUR LE HAVRE.

Le navire GRAND TURK, (A No. 1) capitaine Shaw, ayant presque la majeure partie de son chargement engagé. Il peut prendre encore quelques centaines de balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, ou à 22 oct J. MAGER.

A VENDRE.

Le brick EVELINE, du port de 164 tonneaux [illegible], construit depuis moins de deux ans, des meilleurs matériaux. On peut l'examiner au chantier de M[illegible] et Valette, en face de la ville. S'adresser à

18 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

A LOUER—Un magasin en briques à trois étages, rue Jefferson, à côté de celui de MM. Samuel Hermann & co. S'adresser à

P. SOULE,
rue St. Louis, entre Royale et Bourbon.

AVIS—Attendu que George W. Morgan, de la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi, pour annuler un bond donné par lui comme shérif de la dite paroisse, le [illegible] jour de février 1831 huit cent trente quatre, conjointement avec John Nicholson et John H. Holland, comme sécurités;

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déclarer par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas annulé et annulé.

Donné sous mon seing, [illegible] de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce [illegible] jour du mois d'octobre, mil huit cent trente-quatre, et la cinquante-neuvième de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur:
GEORGE EUSTIS,
18 oct—30 Secrétaire d'Etat.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, 5 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bickel, l'esclave ci-après décrit, savoir: Jerry, nègre, âgé d'environ 40 ans. Conditions de la vente:—Une dixième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.—Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B. l'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y Lewis not pub. aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*

Vente par le Register des Testamens, lundi, 8 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feue Sainte Elisabeth Ridoré, f. c. l. l'esclave ci-après décrit, savoir: Antoine, âgé d'environ 21 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pedesclaux, not pub., aux frais de l'acquéreur. 1 nov.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*

Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Jean Pierre Anne Galle, d'avoir à présenter leurs réclamations dûment prouvées au soussigné administrateur de la dite succession, sous dix jours, à dater de la présente publication, afin que les fonds en mains appartenant à la dite succession soient répartis entre les personnes y ayant droit.

1 nov. W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

ENCORE UN PROGRES.

Pasteurus.

EN annonçant une nouvelle méthode curative des *Ulcères, Ecrouelles, Cancers, &c.* nous ne cherchons pas à nous cacher combien peut d'abord sembler incroyable ce nouveau progrès. Cette guérison de maladies devant lesquelles l'art de la médecine a toujours échoué: car, quelques palliatifs insignifians pour les scrophules; et, pour les cancers, une opération cruelle, qu'un malade sur vingt, peut à peine supporter, voilà jusqu'ici, ce que la science a pu trouver; et à voir sa complète impuissance, on devait croire qu'il était impossible d'aller au delà.

Mais le temps marche pour toutes choses, tandis que les peuples avancent d'un pas de géant dans la civilisation et le *bien être*; que chaque jour la liberté détruit une barrière, établit un principe utile, le reste, de plus ou moins près, suit la course ascendante, tantôt accusé par le hazard, tantôt par le travail; et ce qu'on réputait impossible, ne devient plus qu'un fait de la dernière simplicité.

Eh bien! autant nous en est arrivé: beaucoup de hazard d'abord, du travail ensuite, voilà ce à quoi nous devons cette nouvelle méthode, que nous n'avons pas balancé à mettre au jour, encouragé que nous l'avons été par des expériences heureuses et fréquemment répétées, et par l'espérance, disons mieux, par la certitude d'être utile.

Oui être utile, c'est là notre première ambition. Pourquoi n'aurait-on pas foi dans nos paroles? un journal parlant de notre annonce, s'exprimait dernièrement ainsi:

"Essayez donc du nouveau moyen, vous surtout malheureux malades, affligés de plaies que la science médicale ne peut fermer, et qui n'avez en perspective qu'une vie de paris, ou une mort horrible et bien avant le terme que la nature semblait vous avoir d'abord fixé! essayez-le: qu'avez-vous à compromettre? votre or? on ne vous le demande point, quoiqu'il arrive; on ne vous dit pas: prenez ceci, payez; le reste à la grâce de Dieu. Craindriez-vous pour votre santé? elle ne saurait devenir pire, et vous auriez du moins tenté la dernière chance qui vous reste; chance qui, si nous en croyons l'assurance qu'on nous en donne, et à laquelle nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter foi, ce ne sera pas sans succès. Nous n'ajouterons rien à ces paroles.

NOUVELLE METHODE CURATIVE DES DARTRES, CHANCRES, ULCERES, ECROUELLES, CANCERS

Et de toutes les plaies soit anciennes, soit récentes, ou déclarées incurables.

Il n'est exigé de rétribution que des malades guéris.

CONSULTATION ET PANSEMENT:

Tous les jours de 10 heures à 1 heure après-midi, et de 4 h. à 6 h. du soir.

CHEZ MONSIEUR A CREBASSOL

Rue St. Philippe, No. 113, entre Bourbon et Dauphine.
1 novembre—4

GERMAIN DUCATEL

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir de France, un assortiment de marchandises les plus nouvelles, qu'il offre à vendre à des prix raisonnables, et consistant en soieries de toutes couleurs, chalis, mérinos français couleurs assorties, indiennes françaises, étoffes nouvelles pour robes de soieries et de promenade, mouchoirs batiste à ourlet, brodés, unis et avec vignettes en couleur, ceintures, châlis de toutes les nuances, écharpes, gants de peau, gants de soie, noirs et en couleurs, cols de batiste brodés pour dames et enfants, bas de soie et de fil d'écosse unis et brodés, dentelles, gants de toutes couleurs, écharpes, voiles et mantelets en blonde, palatines, manteaux en drap et en mérinos, unis et brodés, habillemens de drap pour enfans, mousselines, coiffures de bal, bonnets pour enfans, chapeaux pour dames et pour enfans, corbeilles de mariage, poupées habillées, à trousseau, châles angola, aléphines, franges, tabourets, meubles, glaces, lustres, pendules, vases à fleurs, gravures, candélabres bronze doré, plaques, flambeaux, cristaux, argenterie, porcelaine, diamans, bijoux fins, bijoux dorés, et une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long. 1er nov—3

$50 DE RECOMPENSE.

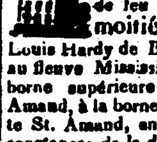

Egaré ou volé aux environs de la papéterie ou du chemin à coulisses, dans la journée de samedi dernier, DEUX VACHES du Nord; une, couleur châtain-clair, marquée AL, dans les cornes, et l'autre d'un rouge clair, ayant le bout de la queue coupée, et les deux bouts des cornes percées; on ne lui connait point d'autres marques. Elles sont remarquables et se tiennent toujours ensemble. Cinquante piastres seront données à celui qui fera découvrir la personne qui aurait pu les avoir volées, ou dix piastres à celui qui les ramènera, si elles ne sont qu'égarées.

AUGUSTIN LARA,
Rue d'Espagne, entre les rues Amour et Craps.
1 nov—3

$10 DE RECOMPENSE.

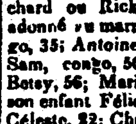

Il est parti marron il y a quelques jours, de l'habitation Sauvé le mulâtre créole nommé CAZIMIRE, âgé d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, appartenant à M. René Trudeau de cette ville. Il est bien connu pour avoir travaillé dans les presses à coton du faubourg, particulièrement dans celle de M. Rea. Il est très intelligent et voudra peut-être se faire passer pour libre. La susdite récompense sera accordée à quiconque le ramènera au soussigné, ou le fera remettre à la geôle de cette paroisse. Les capitaines de navires, steamboats, ou autres sont prévenus de ne pas l'employer, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

E. SAINET,
1 nov—6 rue Royale, No. 11.

Bureau de la Presse-à-Coton à Vapeur,

Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1834.

AVIS.—Le transport du coton pressé durant cette saison, de la presse aux navires, a été établi par une résolution de la direction comme suit:

Aux quais de la presse en face de cette presse—Rien.
Dans les limites du port libre, à 5 cents par balle.
Du haut du port libre au chemin à coulisses—7½ cts.
Du chemin à coulisses à la Douane—10 cents.
Au-dessus de la Douane—12 3 4 cents.
A la presse à coton d'Orléans—25 cents.

Par ordre de la Direction,
31 oct F C CATONNET, secr.

Bureau de la Presse à Coton à Vapeur,

Nouvelle Orléans, 31 octobre 1834.

A VENDRE—5 tables à pivots, 4 charriots, 220 coulisseaux, 80 barres de travers. Ces objets sont calculés à des prix raisonnables. S'adresser à la presse.

31 oct F C CATONNET, secr.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre, un assortiment de Vins, Esprits, et Cordiaux, savoir: 20 barriques vieux Vin de Bordeaux; 10 pipes Eau de Vie de Cognac; 20 pipes vieux Vin de Madère en ½, ¼, et 1-8 de pipes; 50 caisses de 300 paniers Champagne et Bourgogne mousseux de différentes marques; 20 caisses vieux Chambertin; 15 demi pipes Vin de Lisbonne, 1000 douzaines Kirschwaser et Absynthe; 100 Barils Rum du pays.

31 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

JACQUES LILLY, Peintre d'enseignes, de maisons, et d'objets de goût, informe respectueusement les habitans de la Nouvelle Orléans et de son voisinage, qu'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras et Magazine, où il recevra toutes les commandes qu'on pourra lui faire dans le genre d'occupation auquel il se livre. Il s'offre de peindre les maisons, et les enseignes, de dorer, de lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de colorer les murailles. Il espère par le bas prix de son travail, par sa diligence et son bon ouvrage mériter toujours l'encouragement public. 16 oct—6m

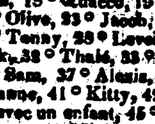

REÇU par les navires Yazoo, et Asia et à vendre par les Soussignés,
Bottines en veau, cousues pour dames,
Idem en gomme élastique, fourrées, pour dames,
Souliers, idem idem, et pour hommes;
Bottes en maroquin et en veau, fines pour hommes,
Bottes pour jeunes gens et enfants, veau, maroq.
Brodequins pour idem, en veau, dessus,

Aussi, un assortiment général de chapeaux, bottes, souliers et brodequins de toutes descriptions.

Wm. HOLMES & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu lundi, 3 novembre, à 10 heures du matin, pour compte de qui il appartiendra, à l'encoignure des rues du Commerce et Julie, une quantité de Pain, Grains, Jambons et Sel; sauvés des magasins brûlés dans la nuit du 25 au 26 octobre.

Conditions: comptant. 1 nov

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu jeudi prochain, 6 novembre, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,

Le nègre Andrew, âgé de 20 ans, ayant travaillé deux ans dans une forge, garanti des vices et maladies rhédibitoires.

Les conditions seront connues au moment de la vente. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1 nov

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

LUNDI, 10 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett,

1o. Un Terrain, situé à l'encoignure des rues St. Pierre et des Remparts, ayant 32 pieds sur la rue St. Pierre, et 95 pieds sur la rue des Remparts, sur ce terrain se trouvent deux maisons dont une à étage, avec leurs dépendances, le tout en briques et couvert en ardoises. Cette propriété est sujette à une rente annuelle de $70 en faveur de la corporation; les banquettes du côté de la rue des Remparts sont dues à la corporation et sont à la charge de l'acquéreur.

2o. Un Ilet entier No. 13, du plan de M. J. Pilié, du 15 février 1832, situé au faubourg Washington, fesant face aux rues des Bons Enfans, Lesseps, de France et Morales; cet ilet est entouré de pieux debout et est établi en jardin potager.

3o. Quatre Terrains Nos. 428, 429, 464, et 467, de l'Ilet 48, situés au faubourg Marigny, près du Canal St. Bernard, fesant face aux rues Annette et St. Avid. Les trois premiers ont 60 pieds, sur 120; et le dernier 60 pieds, sur 150; le terrain No. 429, fait encoignure aux dites rues.

4o. Quatre Terrains contigus, situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, de l'Ilet No. 2, au plan susdit de M. J. Pilié, fesant face au fleuve, ayant une levée très large et une bonne batture, ce qui les rend particulièrement propres à y faire le commerce de bois en grand. Ces terrains ont ensemble 160 pieds de face au chemin, sur 209 à 220 pieds de profondeur, mesure anglaise, le terrain No. 1, fait encoignure à la rue Lesseps et au chemin public; il se trouve sur ces terrains diverses bâtisses telles qu'écurie, cases à nègres, etc. Cette propriété est louée $1200 par an, pour trois ans à partir du 1er février dernier et est vendue sujette à ce bail.

Conditions: Payables, à 1 an de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente par O. de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 1 nov

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu lundi, 10 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

15 Esclaves des deux sexes. Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés par O. de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 1 nov

PAR P. A. GUILLOTTE.

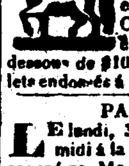

IL sera vendu le Mardi, 4 Novembre, à 10 heures du matin, sur l'habitation du susdit encanteur, 35 BEAUX MULETS MEXICAINS, venus par terre, et tous en très-bon état. Conditions:—Pour toute somme au-dessous de $100 comptant; au-dessus à 90 jours, en billets endossés à la satisfaction du propriétaire. 31 oct—4

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

LE lundi, 3 de Novembre prochain, il sera vendu, à midi à la bourse Hewlett, un lot de terre ci devant occupé par Mr. Barthélemy Chauvin Delery, situé dans la paroisse de St Bernard, à environ 5 milles audessous de la Nlle. Orléans et du même bord, ayant un arpent de face au fleuve, sur 80 de profondeur, entre deux lignes parallèles, avec la batture qui se trouve en face. Il y existe deux maisons de maîtres, neuves, briquetées entre poteaux, et leurs dépendances.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de terme, en billets endossés à satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement; avec faculté de payer seulement un quart de chaque terme à leur échéance, et de prolonger le paiement de la balance d'année en année pendant trois ans, en payant 9 pour cent d'intérêt d'avance. L'acte de vente sera passé par J. Mossy not., aux frais de l'acquéreur. 21 oc

COUR DES PREUVES—*Paroisse St. Charles*—

Succession de feu François Hardy de Boisblanc.—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Charles, en date du premier octobre 1834, et aussi avec l'autorisation de Charles Fortier, syndic des créanciers de Louis Hardy de Boisblanc, ledit syndic agissant avec l'autorisation de la Cour de District dans et pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, dans ladite paroisse St. Charles, le 4 Novembre prochain, à midi, sur l'habitation appartenant primitivement à Messrs. François et Louis Hardy de Boisblanc, située sur la rive droite du fleuve Mississipi, environ à 21 milles de la Nouvelle-Orléans.

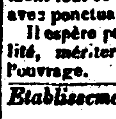

La dite HABITATION, dont la moitié indivise appartient maintenant à la succession de feu François Hardy Boisblanc, et l'autre moitié indivise aux créanciers de Louis Hardy de Boisblanc, mesurant 13 arpents de face au fleuve Mississipi, sur 40 de profondeur, attenant à la borne supérieure à l'habitation de M. Onésiphore St. Amand, à la borne inférieure à celle de Mme Vve. Baptiste St. Amand, ensemble, toutes les dépendances et circonstances de la dite habitation.

Et 44 ESCLAVES, nommés comme suit, savoir: Frank, âgé de 30 ans; François, 40; Patrick, 25; Dauness, tonnellier, 30; Ben, 45; Térence, adonné au marronnage, 45; William, 25; Biley, 45; Georges, 25; Tom, 35; Richard ou Ricketti, tonnellier 35; Anthony, 30; Peter, adonné au marronnage, 25; Frédéric, 40; Bob, 45; Anago, 35; Antoine, 45; Etienne, 35; Barba, 35; Sunday, 27 Sam, congo, 50; Vincent, 20; Alexis, 30; Cupidon, 75; Betsy, 56; Marianne, 50; Henriette, boulangère, 30; avec son enfant Félicie, âgée de 18 mois; Baucis, 30; Liza, 20; Céleste, 22; Charlotte, 25; Mathilde, 20, avec son enfant Luciana, âgée de 18 mois; Phœbé, boulangère, 28 ans; Brigitte, 20 ans; Martha, 25 ans, avec ses deux enfans; Victorine, âgée de 6 ans, et Robert de 18 mois; Louisa, 30; Jaquot, 55; Rachel, 35; Marie Louise, cuisinière et blanchisseuse, 50; Auguste, 38, Sans-Culotte, 35.

Ladite habitation, circonstances et dépendances, et les esclaves seront vendus en bloc, aux conditions suivantes, savoir: dix mille piastres comptant, et la balance en trois paiemens égaux, payables en tout Avril des années 1836, 1837 et 1838; l'acquéreur devra fournir deux billets pour chacun des paiemens, avec un endosseur à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Et le même jour, et sur la même habitation, j'exposerai aussi en vente publique, les objets de ménage appartenant à la succession de feu François Hardy de Boisblanc, et l'esclave Peggy, âgée de 35 ans.

Conditions: Les objets de ménage payables comptant et l'esclave Peggy, à 6 mois de crédit; l'acquéreur devra fournir un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Charles, 1er. octobre 1834.
3 oct—12,2pe J L LABRANCHE, juge

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE ST. JEAN BAPTISTE.—Adélaide de Haydel femme de Georges Roussel contre Georges Roussel son mari.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire de cet Etat, j'exposerai en vente publique et sur les lieux, lundi 10 de Novembre prochain, à 10 heures du matin.

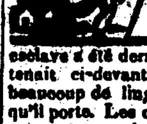

1o. Une habitation située dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve, mesurant quatorze arpents de face sur quarante de profondeur, avec la double concession courant de dix degrés, bornée du côté d'en haut par la propriété de Mr. Antoine Dupuy, et du côté d'en bas par celle de MM. Thoussel et Vienne, ensemble avec tous les établissements, moulin à sucre et ce qui en dépend, les chevaux, bœufs, bêtes à cornes et les esclaves suivants, savoir:

1° Isaac, 2° Charles, 3° Brickley, 4° Philippe, 5° Théodore, 6° Gabriel, 7° William; 8° Léandre, 9° Georges, 10° Guessy, 11° Janvil, 12° Jacques, 13° Manuel, 14° Michel, 15° Valère, 16° François, 17° Tom, 18° Quacco, 19° Stork, 20° Kenten, 21° Jasmin, 22° Olive, 23° Jacob, 24° Bob, 25° Race, 26° Codie, 27° Tenny, 28° Leveillé, 29° Félix, 30° Silvestre, 31° Isick, 32° Thalé, 33° Julian, 34° Raphaël, 35° Ned, 36° Sam, 37° Alexis, 38° Marceline, 39° Zabelle, 40° Suzanne, 41° Kitty, 42° Caroline, 43° Julie, 44° Louise, avec un enfant, 45° Bénédic, avec deux enfants, 46° Celeste, 47° Nanette.

Conditions: $22030, 45 cts. comptant, $2250 payables le 1er. mars 1835, $2250 payables le 1er. mars 1836, $2250 payables le 1er. mars 1837, et $27250, payable le 1er. mars 1838, et la balance par égales portions au mars 1835, 1836, 1837 et 1838, en quatre termes portant hypothèque avec billets endossés à satisfaction.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Paroisse St.-Jean Baptiste, le 11 Octobre 1834.
16 oct—1m A. LUMINAIS, shériff.

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES & CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions; aussi POILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des terrains ou des jardins, à des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, créole et allant à l'amble. S'adresser au No. 95, rue Jnie. à

18 oct—3m LOUIS. A. LEMOYNE.

VENTES PAR LE SHERIF.

Auguste Gony & co. vs. ses créanciers.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi, 24 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Une certaine esclave nommée Betsey, abandonnée par les insolvables à leurs créanciers.

Conditions de la vente, comme suit: $325 comptant, et la balance à 6 mois, l'acquéreur fournissant un billet endossé à satisfaction, et hypothèque sur l'esclave jusqu'à parfait paiement. 24 oct G W MORGAN, shériff

DANS LA COUR DE DISTRICT—*Joseph Bertrand* contre *J. B. E. Crozat*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nlle.-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, Samedi 29 novembre prochain, à une heure, la propriété suivante, décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir: un Lot de Terre hypothéqué, situé dans le faubourg Marigny, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Bagatelle, sur cent vingt pieds de profondeur, (le tout mesure française) ensemble avec les édifices et dépendances qui s'y trouvent.

Le lot de terre ci-dessus est une portion d'un lot de terre plus considérable désigné sur le plan du dit faubourg par le No. 189. Conditions: comptant.

27 oct G. W. MORGAN, Shérif.

T R Hyde & Brother vs. Peleg. S. Phelps & Ellen C. Whitehead.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le jeudi, 13 novembre prochain, à 1 heure P. M.

La propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente comme il suit, savoir:

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Saulet formant l'encoignure des rues Calliope et Apollo, mesurant 60 pieds de face sur la rue Apollo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses et améliorations dessus. Conditions: comptant.

10 oct G W MORGAN, shériff

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 3 novembre prochain, à 1 heure après-midi,

Deux nègres savoir: Washington et Alexis, saisis à la poursuite de Isaac Franklin. Conditions: comptant.

3 oct G W MORGAN, shérif

Marie Anne Dragon, femme d'André Dimitry vs. André Dimitry son mari.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 4 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Un Lot de Terre dans le faubourg Franklin, désigné par le No. 7, dans l'ilet 6, ayant environ 56 pieds 7 pouces face à la rue d'Espagne, sur environ 120 pieds de profondeur sur la rue Morales, mesure française.

Deux Lots de Terres situés dans le faubourg Franklin, Nos. 13 et 14, dans l'ilet No. 58, ayant chaque, environ 40 pieds (mesure anglaise) sur la rue Marigny, entre St. Jean et St. André, et 120 pieds de profondeur.

Et la négresse Phoebe, âgée d'environ 40 ans, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

3 oct G W MORGAN, shérif

Le Cours des Leçons de L'ECOLE DE MEDECINE *DE LA LOUISIANE*,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimie seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les étudiants élèves. THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3pal☞ Doyen de la faculté.

MANUFACTURE DE LIVRES ET RELIURE.

No. 72, rue du Camp, au-dessus de l'imprimerie et de la librairie de J. F. Carter.

H. ROBERT, a l'honneur d'offrir ses services au public dans toutes les branches de sa profession. Il fait de grands livres, des journaux et autres livres de bureaux, des albums du dernier goût, memorandums, &c., reliés dans le meilleur genre. Il raye et relie des livres en blanc, d'après le goût des personnes, et fait généralement tout ce qui a rapport à son genre de travail, le tout avec ponctualité.

Il espère par son assiduité, son attention et sa ponctualité, mériter la confiance de ceux qui lui donneront de l'ouvrage. 23 oct—☞

Etablissement pour ventes de Marbres et Manteaux de Cheminées.

HENRY HUNT & Co., informent le public, qu'ils ouvriront leur établissement pour la vente des articles ci-dessus, et tout ce qui y appartient, tels que granit, pierres de ponce, &c., et ils sollicitent l'attention du public. Ceux qui auraient besoin de ces objets, feraient bien de ne pas acheter avant l'ouverture de l'établissement des susnommés, qui aura lieu vers le 1er. décembre.

24 octobre—ve.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines.—*Cour des Preuves.*—Succession de Valfroy Duplessis h. c. l.—Il sera vendu par le juge soussigné, pour le compte de ladite succession, Mardi le 11 de Novembre prochain, à midi, au lieu des séances de la cour de cette paroisse, les biens suivans, savoir:

1°. Une Terre située dans cette paroisse, rive gauche du fleuve à environ 35 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, ayant deux arpents et demi de face sur 40 de profondeur attenant d'un côté à la terre des héritiers du juge Lewis et de l'autre à celle de Manette et Euphrosine Duplessis f de c l.

2°. Une autre Terre située dans cette paroisse même rive du fleuve à environ 37 milles au-dessous de la Nelle-Orléans, ayant 5 arpents de face sur 40 de profondeur, attenant à la terre de la veuve Sylvain Duplessis f de c l.

3°. Trois Esclaves, François, nègre de 20 ans; Noel nègre de 30 ans et Manon, petite négresse de 12 ans.

Conditions, les terres payables à 1, 2 et 3 ans de crédit, les esclaves à 6, 12 et 18 mois de crédit. Si les terres ne se vendent pas, elles seront louées au plus haut enchérisseur, payable annuellement, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque sur les biens vendus. Et le Ledi 20 du mois, il sera vendu sur les lieux pour compte de ladite succession, les objets mobilières ainsi que les chevaux, bœufs de tire, vaches, instrumens aratoires, &c.

Conditions—Comptant.

Paroisse de Plaquemines, le 9 Octobre 1834.
15 oct G. LEONARD, Juge

$10 DE RECOMPENSE.

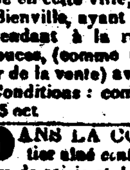

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Benrose. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtements qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

8 oct—☞ Y. M'DANIEL.

AVIS PUBLIC.

LA machine à vapeur du bateau *Friend*, sera vendue le 6 de novembre, à midi, dans la cité de LaFayette, au port, pour payer les frais de sauvetage, et à la folle enchère de M. Champomier à qui elle avait été adjugée: le dit Champomier n'ayant pas rempli les conditions de l'adjudication.

25 oct—* B. LAUDUMIEY & J. DAVENPORT

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI,
PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.
Rue de Chartres, No. 183.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin on trouvera, peinture, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs. 24 oct

100 BALLES Couvertures françaises, 3 points, à vendre par
17 oct T. NICOLET & co.

VENTES PAR LE SHERIF.

COUR DE DISTRICT.—Adams & Andrews contre Stephen K. Baron.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Samedi, 8 Novembre prochain, à une heure après-midi, la propriété mentionnée dans ledit ordre de saisie et de vente décrite comme il suit, savoir: tout ce lot de Terre situé dans le faub. Annonciation, formant l'encoignure des rues Magasins, Felicité et Richard, composé de trois lots désignés sous les numéros cinq, six, sept dans l'ilet No. quarante six du plan original dudit faubourg, dressé par Barthélemy Lafon, le 15 Mai 1807. (mesure plus ou moins grande) avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges qui leur appartiennent d'une manière quelconque.

Conditions—Comptant.
6 octobre G. W. MORGAN, Shérif.

Abner Robinson contre Marie Thérèse Smith f. c. l.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, lundi 10 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Un mulâtre nommé Billy ou William, âgé d'environ 22 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
6 oct G W MORGAN, shériff

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, dans cette ville, samedi, 8 novembre prochain, à 1 heure après-midi,

La mulâtresse esclave nommée Milly, autrement Mildrid, âgée d'environ 18 ans, saisie à la poursuite de la veuve J. P. M. Harang, administratrice &c.

Conditions de la vente $350 avec intérêt et frais comptant, et le reste payable le 18 février 1835.

6 oct G W MORGAN, shériff

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, dans cette ville, lundi 10 novembre prochain, à une heure après-midi, la propriété mentionnée dans ledit ordre de saisie et de vente, et décrite comme il suit, savoir:

La propriété située dans le faubourg Clouet, près de cette ville, et connue sous le nom de Frascaty, et composée d'un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, faisant face au fleuve, et mesurant 50 pieds de face sur la Grande Route, sur une profondeur de 132 pieds de la Grande Route où cette profondeur commence, allant en s'élargissant jusqu'aux rues Louisa et Piety: dans lequel endroit ce lot à 226 pds. 8 pouces de large d'une rue à l'autre; et 160 pieds de profondeur; le tout à la mesure anglaise; il est borné par la propriété de Charles Carroll, et il est saisi à la poursuite de Manuel Andry.

Conditions: Comptant.
6 oct G W MORGAN, shériff

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Mercredi, 5 Novembre prochain, à une heure après-midi; 4 Lots de Terre situés dans le faubourg Montreuil de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet No. 12, d'après un plan dudit faubourg dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 16 Juin 1831, et déposé au bureau d'Octave de Armas, notaire public.

Lesdits quatre lots de Terre formant ensemble l'ilet No. 12, compris entre les rues de la Promenade, des Bons Enfans, Morales et Désiré.

Un Lot de Terre désigné par le No. 12, dans l'ilet No. 2, situé dans le faubourg Washington de cette ville, dans la rue Moreau; entre les rues St. Ferdinand et Delphine, ayant (mesure américaine) quarante six pieds huit pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent cinquante huit pieds, comme on peut le voir par le plan d'une partie dudit faubourg Washington, dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, à la date du premier Juin 1831, déposé à l'étude de Charles Janin, alors notaire public, par un acte daté du 10 du même mois de Juin,—aussi bien que les bâtises et améliorations qui s'y trouvent; saisis à la poursuite de B. & A Soulie. Conditions: Comptant. 3 oct G. W. MORGAN, Shérif.

Les héritiers de Ve. Pre. Dénis Delaronde vs. Pierre Devergés Senior et Junior.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, mardi, 11 novembre prochain, à 1 heure après-midi, l'esclave créole nommé Petit Louis, âgé d'environ 32 ans. Conditions: comptant.

8 oct G W MORGAN, shériff

DANS LA COUR DE DISTRICT—*L'exécuteur tes. de Pierre Romain, décédé* contre *Thomas Romain*.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé j'exposerai en vente, au café de la Nouvelle Bourse, située en cette ville, au coin des rues Chartres et St. Louis, Lundi 1er. Décembre prochain, à une heure de l'après midi, les esclaves suivans mentionnés dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

PROSPER, mulâtre âgé de 23.

SYLVESTRE, mulâtre âgé d'environ 24 ans, tous deux barbier.

MYRTHILLA, négresse d'environ 40 ans, marchande.

N. B. Les esclaves Sylvestre et Myrthilla sont vendus pour toute leur vie, et Prosper jusqu'à l'âge de 30 ans, époque à laquelle il doit être émancipé aux frais de l'acquéreur.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir: un tiers comptant, un tiers payable le 2 mai 1835, et un tiers payable le 2 mai 1836; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

27 oct. G. W. MORGAN, Shérif.

L Chapella vs. Coupey et al.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 27 novembre prochain, à 1 heure après midi,

La propriété ci-après décrite, savoir: Un Lot de Terre situé en cette ville, dans la rue Dauphine, entre Douane et Bienville, ayant 60 pieds de face à la rue Dauphine, et s'étendant à la rue Bourgogne, sur lequel il a 59 pieds 5 pouces, (comme il apert par le plan qui sera exposé au jour de la vente) avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions: comptant.
25 oct G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE DISTRICT—Norbert Fortier aîné contre Théophile Bosque.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, située aux coins des rues de Chartres et St. Louis, le Samedi 29 Novembre prochain, à une heure après-midi, le nègre CELESTIN, désigné dans ledit ordre de saisie et de vente, âgé d'environ 13 ans. La condition de la vente est quatre cent cinquante piastres comptant, et le reste le 2 Février 1835.

27 oct G W MORGAN, Shérif.

ACADEMIE.

ART DE POONAH.

Rue St. Philippe, No. 21, entre la Levée et la rue Condé, au dessus du magasin de Mme. Garlepied.

LA PEINTURE a, dans tous les temps, été réellement reconnue un art enchanteur, et quelque peine que son étude exige, elle a toujours eu de nombreux adeptes: maintenant qu'on a découvert l'art d'imiter parfaitement la nature dans tous ses caprices, et qu'on a inventé les moyens de transmettre ses beautés de tous les genres avec la plus grande élégance et avec un coloris aussi durable que celui des Chinois, par une méthode claire, facile, inconnue jusqu'à ce jour, et qu'on peut acquérir en neuf leçons; qui pourrait se refuser le plaisir de s'en instruire, quand il en peut résulter tant d'avantages et de jouissances pures pour les élèves de l'un et de l'autre sexe?

Le professeur a orné son salon de morceaux de toutes les classes, qu'on peut voir chez lui depuis dix heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures après-midi, jusqu'à cinq. Les amateurs de cet art charmant y trouveront des beautés variées.

Six classes seront ouvertes; chacune sera tenue selon une méthode différente, et nécessitera des leçons distribuées ainsi qu'il suit:

1re. classe: Dessin, Peinture et Dorure sur papier.
2e. do. do. do. do. sur velours (de coton ou de soie.
3e. do. do. do. do. sur verre (laine ou faïence.
4e. classe préparer, dorer, peindre, bronzer et vernisser des boîtes, des tables, &c. &c.
5e. classe préparer, dorer, et former des fruits et des fleurs avec des bronzes coloriés, etc.
6e. Dorer, argenter et former des bordures, chiffres ou des vignettes sur le verre uni.

Chacune de ces branches s'enseigne dans le nombre de leçons indiqué, et le professeur fournit les couleurs, pinceaux, papier, feuilles d'or et autres objets nécessaires pendant l'apprentissage.

On garantit l'enseignement, et pour s'inscrire aux classes, ainsi que pour avoir d'autres informations, les amateurs peuvent s'adresser à la demeure du professeur rue St. Philippe, No. 21, entre les rues Condé et Levée, audessus du magasin de Madame Garlepied.

Le directeur de cet établissement a l'avantage d'être le premier qui ait introduit cette nouvelle méthode à New York et à la Havane où il compte de nombreux élèves, dont on verra les divers ouvrages dans sa collection. P. DE LOS RIOS.
12 sept—30

EXCHANGE on London, for sale by
oct 3 HARRISON BROWN & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu Lundi 3 de Novembre, au café de la Bourse, 15 Actions ou plus, de la Compagnie de Constructions. Conditions—60 jours en billet endossé à satisfaction du vendeur, 27 oct

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Mardi 4 novembre, à midi, à la Bourse Hewlett, une négresse nommée Léim, âgée d'environ 27 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, et bonne domestique de maison, bon sujet et pleinement garantie, avec ses enfans:

Charles, mulâtre de 10 ans; Caroline, mulâtresse de 7 ans; Urain, mulâtre de 3 ans.

Condition: un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit. 27 oct.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LUNDI, 3 novembre prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, d'ordre des commissaires des créanciers d'Antoine Foucher fils, les esclaves suivans:

John Lindor, âgé d'environ 28 ans.
Joseph Cap, âgé de 40 ans.

Les conditions de la vente sont: que les acquéreurs fourniront leurs billets endossés à la satisfaction de l'Association Consolidée, et payables le 24 mai 1835, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les esclaves ne seront délivrés que chez le notaire, au moment où les acquéreurs auront fourni leurs billets, et seront à leur risque dès le moment de l'adjudication. Les actes de vente seront passés chez Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. 28 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LE Lundi, 3 Novembre prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, deux Lots de terre (situés à un ilet du fleuve et tout près de la presse à coton de la Levée) mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Montégut, sur 189 pieds 6 pouces de profondeur, borné de chaque côté par des lots appartenant à Mr. S. W. Oakey, et dans la profondeur par un lot appartenant à M. Hérard. Les dits lots seront vendus conformement au plan qui sera déposé à la bourse avant la vente.

Conditions: $293 75 payables sur chaque lot le 6 mai 1836, et le reste à 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'au parfait paiement. Les actes de vente seront passés par M. L. T. Caire. 28 oct.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 15 Novembre prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Hewlett, la propriété suivante, sans reserve;

Un Lot de Terre de 21 pieds 7 pouces de face sur la rue Delord, sur l'ilet de la rue de la Nouvelle Levée, sur une profondeur de 58 pieds et un pouce, entre des lignes parallèles, mesure américaine, ayant une nouvelle maison de briques à deux étages, une cuisine aussi à deux étages, et en briques, une cour pavée, une bonne citerne et tous les autres édifices extérieurs en bon état, et désigné sur le plan par la lettre A.

Un Terrain de 21 pieds 7 pouces de face à la rue située au Sud du marché, vis-à-vis la halle, dans le même ilet, ce lot adjoint le premier par derrière, il a 58 pieds un pouce de profondeur entre des lignes parallèles, mesure américaine.

Aussi:—Une Maison neuve en briques à deux étages, avec une cuisine aussi en brique, et à deux étages, une citerne et d'autres édifices extérieurs, le tout en bon état, et désigné par la lettre B sur le même plan, qu'on peut voir à la Bourse.

Conditions: 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront à l'étude de W. Christy, notaire public, aux frais de l'acheteur. 17 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 1er. Octobre 1834 et à la requête de Mr. L. M. Reynaud, syndic de ses créanciers, il sera vendu à la Bourse Hewlett, le Lundi 17 Novembre prochain, à midi, les esclaves ci-après désignés abandonnés par ledit L. M. Reynaud à ses créanciers.

Dick ou Richard, nègre âgé d'environ 40 ans.
Esther, négresse de champ, âgée d'environ 30 ans.
Lise, négresse âgée d'environ 55 ans, domestique.
Pognon, mulâtresse âgée de 55 ans, domestique.

Conditions:—Les esclaves Dick ou Richard, Esther et Lise, sont payables un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. La mulâtresse Pognon, est payable à soixante et cent vingt jours de crédit; aussi en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 18 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LE lundi, 3 Novembre prochain, il sera vendu à midi, à la bourse Hewlett; un lot de terre situé sur la rive droite du fleuve à un mille et demi audessous du Ferry de la N. Orléans, désigné par le No. 7 sur un plan dressé par M. B. Buisson, et déposé chez M. H. Pédesclaux, not. pub., le dit lot ayant un arpent de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, faisant partie de l'habitation ci-devant appartenant à M. Prosper Marigny.

Conditions: payable à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par Jules Mossy, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mercredi, 5 novembre, à 10 heures du matin, au No. 145, rue St. Charles, une quantité de meubles et ustenciles de cuisine, consistant en armoir, tables, bois de lite, et généralement toute espèce d'objets de ménage. Conditions: au-dessous de $100 comptant, au-dessus, à 4 mois, en billets à satisfaction. 30 oct

EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,

Rue Saint Louis, maison de M. Leprêtre, No. 82, entre Royale et Bourbon.

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par sa fille aînée.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, met les parens à même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études de l'Externat comprendra:

La Lecture.
L'Ecriture.
L'Arithmétique.
La Langue Française.
La Langue Anglaise.
Littérature } française / anglaise
La Rhétorique et la versification.
L'Histoire ancienne et moderne.
Géographie descriptive et historique.
Chronologie.
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

Extras Arrangements:

Piano,	$10
Chant,	10
Langue Espagnole,	4
Dessin,	5
Danse,	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a faites, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DuGarry, aussi depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'efforcera de mériter ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurant dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, les recevront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après midi. 24 oct

Pour les informations, s'adresser chez Mrs. Fs. Gasnerie, P. Soulé, Labatut, Jh. Dumeu et J. B. Labranche.

265 SACS Cacao de bonne qualité, en débarquement de la goelette Dorchester, à vendre par
GOULE & LAMBERT,
28 oct près du Raff Road, No. 11

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur T. LEGER a transporté son cabinet de consultations gratuites à sa nouvelle demeure, rue de Chartres, No 43, entre Bienville et Douane. 28 oct

CIGARRES DE LA HAVANE—70,000 cigarres de la Havane supérieurs, et Tabacs, en débarquement et à vendre par Wm G HEWES,
13 oct rue du Camp, No. 66

EN débarquement du navire Pomona, 7 balles toile de Bretagne larges et étroites, en magasin, Vin de Bordeaux, vieux Margaux et pétri Médoc en barriques et en caisses de 24 petites bouteilles, vieux Sauterne en caisse et en tierçons, Vin de Grave excellent en tierçons, vieille Eau de Vie 2me preuve en demi-pipes, Vinaigre blanc supérieur, 1 caisse Peignes assortis, Anchois en liège, Anisette de Bordeaux, Bouchons fins, Liqueur aux larmes du général Foy, en caisses de 12 bouteilles, à vendre par

28 octobre J B & F LABATUT.

Avis aux Bateaux à Vapeur.

ON livrera sous peu du BOIS de pin aux bateaux à vapeur aux pointes à coton; 2000 balles Briques de Pensacole, à vendre par W E MURPHY,
27 oct. Rue du Bayou, No. 1[illegible]

TRAITES sur France, à vendre par
20 juil J. MAGER.